

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 4 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 9 frimaire (29 novembre, v. st.)

La garnison autrichienne de Luxembourg inquiète de se voir bloquée dans cette place par les troupes de la république, vient encore de faire une sortie générale, dont le but étoit sans doute, de rétablir plusieurs communications qui se trouvent coupées depuis plusieurs jours, par les corps de troupes françaises que se sont avancés pour cet effet des Ardennes où ils étoient cantonnés, pendant qu'une colonne de l'armée de la Moselle interceptoit la communication de Luxembourg avec l'Allemagne. Dans cette sortie, l'ennemi malgré tous ses efforts a été repoussé avec perte, & obligé de se retirer dans la ville sans avoir pu réussir à éloigner les français. Luxembourg, par sa force & sa situation, qui en fait une des clefs de l'Allemagne & de la Belgique, est une des places les plus importantes : sa garnison est composée de 12 mille autrichiens, & a pour général en chef le feld-maréchal baron de Bender ; celui-ci a encore sous ses ordres, les généraux Werneck & Moitel, avec un état-major nombreux. Cette place se trouve d'ailleurs approvisionnée pour long-tems, suivant les rapports uniformes de plusieurs transfuges qui s'accordent également sur ce point : il faudra suivant toutes les apparences, pour la réduire, un blocus long & sévère, la saison se trouvant trop avancée pour l'attaquer de vive force.

La ville de Grave sur la Meuse & le fort de Saint-André, cernés depuis quelque-tems par les troupes françaises, vont être attaqués d'une manière plus vive. Déjà l'on dresse des batteries contre ces places, & on ne croit pas qu'elles opposent une longue résistance. Quant au passage du Waal, c'est toujours là le but principal de l'armée du Nord ; mais il est devenu plus difficile par la crue des eaux & par les retranchemens dont l'ennemi en a hérissé les bords opposés.

Du côté de Bréda, nous apprenons que chaque jour il se rend de nouvelles troupes devant cette place pour en former le blocus, & peut-être même le siège.

Cet après-midi, deux ex-nobles émigrés français ont été fusillés par un jugement du tribunal criminel.

FRANCE.

De Paris, le 14 frimaire.

Après une grande tempête, & lorsque la terreur & la mort ne planent plus sur l'équipage, il se réunit paisiblement, & le souvenir récent des dangers auxquels il vient d'échapper, ajoute un grand intérêt au charme de l'entretien des membres de l'équipage. Telle est à-peu-près la situation actuelle des savans, des gens de lettres, des artistes, que le glaive de Robespierre avoit tous menacés, & dont le fer destructeur avoit atteint un trop grand nombre.

Il est certain que cet Attila avoit condamné à la destruction, non-seulement les agens des lumières qu'il redoutoit, mais que ses satellites, plus féroces que ceux de Gengis-Kan, avoient porté la hache de la destruction sur les monumens les plus précieux des sciences & des arts. Si Robespierre fut destructeur par système de tyrannie, les scélérats qui le secondoient le furent encore plus que lui, quoiqu'il ne soit pas bien démontré que les fureurs de la cupidité sont plus terribles que celles du despotisme & de l'ambition la plus effrénée.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de la révolution présente à nos yeux, dans ce moment, deux tableaux d'un intérêt bien grand pour les hommes éclairés & sensibles.

Le premier est le rapport fait par le représentant Grégoire, au nom du comité d'instruction publique, sur les destructions opérées par le vandalisme, & sur les moyens de le réprimer.

Dans ce tableau où rien n'est exagéré, on voit, le harmes aux yeux, combien l'activité destructrice des scélérats qui ont encore l'audace de regretter ces jours désastreux, s'est exercée avec fureur & impunité sur tous les monumens connus de la France. Livres, tableaux, estampes, bâtimens, mausolées, chefs-d'œuvres des arts, médailles, statues, tout est ou mutilé, ou détruit, ou volé ; & l'étranger qui venoit payer annuellement un tri-

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de la séance du 11 frimaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

On a observé à Carrier qu'alors le comité révolutionnaire n'existoit pas; que Goullin n'en étoit pas membre.

Goullin a dit qu'il étoit alors secrétaire de Phelippeaux, & qu'il croyoit que cette lettre avoit été écrite au sujet des commissaires & greffier de la compagnie Marat; que le 29 juin, les brigands ayant tiré sur le peuple, & comme on craignoit qu'ils ne vinsent incendier à coups de canon les moulins de la Sécherie, on avoit proposé de placer un navire, dont il est question dans cette lettre, pour y mettre, en face de ces moulins, les prêtres leurs bons amis. Voilà, suivant lui, les motifs de cet établissement.

Le président a lu la lettre suivante :

Copie de la lettre du représentant du peuple Carrier, du 23 frimaire, au général Haxo.

J'apprends à l'instant, mon brave général, que des commissaires du département de la Vendée veulent partager avec ceux du département de la Loire-Inférieure, les subsistances ou fourrages qui se trouveront dans Bouin ou dans Noirmoutier. Il est bien étonnant que la Vendée ose réclamer des subsistances, après avoir déchiré la patrie par la guerre la plus sanglante, la plus cruelle. Il entre dans mes projets, & ce sont les ordres de la convention nationale, d'enlever toutes les subsistances, les denrées, les fourrages, tout, en un mot, de ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les bâtimens, d'en exterminer tous les habitans, car je vais incessamment l'en faire passer l'ordre; & ils voudroient encore affamer les patriotes après les avoir fait périr par milliers! Oppose-toi de toutes tes forces à ce que la Vendée prenne ou garde un seul grain. Fais-les délivrer aux commissaires du département seant à Nantes; je t'en donne l'ordre le plus précis, le plus impératif: tu m'en garantis dès ce moment l'exécution. En un mot, ne laisse rien dans ce pays de proscription: que les subsistances, denrées, fourrages, tout, absolument tout, se transporte à Nantes.

Signé, le représentant du peuple, CARRIER.

Carrier a répondu que lorsqu'il aura vu la minute de cette lettre, il y répondra cathégoriquement; qu'il observoit, en attendant que cette lettre étoit littérale & conforme aux décrets.

Je vais déchirer le voile, a dit Thomas: j'ai vu, après la prise de Noirmoutier, massacher une municipalité en écharpe, qui étoit venue pour désigner un repaire de brigands; un soldat evoit enlevé 24 louis d'or à un brigand qui avoit été tué; un autre soldat tua son camarade pour avoir cet or, & 25 ou 30 se tuèrent ainsi successivement. J'ai vu brûler vifs des hommes, des femmes, des vieillards enfermés dans leurs maisons; j'ai vu 150 soldats maltraiter, violer des femmes, des filles de 14 à 15 ans, les massacrer ensuite, & jeter de bayonnettes en bayonnettes de tendres enfans qui étoient à côté de leurs meres étendues sur le carreau; tout l'auditoire a retenti d'un long frémissement d'horreur & c'étoient, a continué Thomas, les héros de 500 liv. qui se livroient à ces atrocités, & on n'osoit encore rien dire.

Carrier a affirmé qu'il n'étoit pas alors à l'armée; qu'il partit quelques jours après la prise de Noirmoutier; que

c'est Tureau qu'on a accusé de ces faits, & non Haxo, & que sa lettre n'avoit pas passé entre les mains du premier; que Haxo n'avoit jamais attaqué les communes soumises; que lui, Carrier, n'avoit pas fait la guerre avec les héros de 500 livres; que ces barbaries avoient été commises après son départ. Tureau est arrêté, a dit Carrier, je demande qu'il soit entendu; il vous dira de qui il tient ces ordres. Si vous le savez, a dit le président à Carrier, vous devez le déclarer. Tureau vous le dira mieux que moi, a répliqué Carrier.

Foucault a rappelé les 40 femmes qui d'abord devoient être transférées de Paimbœuf à Nantes, & qui furent mises dans un chasse-marée, le 30 frimaire, en vertu d'ordres supérieurs, arrivés dans la nuit, par un commissaire d'Haxo!

Réal a déclaré que Lefebvre lui a dit que tout cela venoit des ordres d'Haxo & d'ordres supérieurs. Carrier a répondu: si on me prouve que j'ai donné ces ordres à Haxo, je marche à l'instant à l'échafaud. On a demandé à Carrier s'il avoit des ordres supérieurs; il a répondu que dans des circonstances difficiles, un républicain doit se sacrifier pour sa patrie; j'avois, a-t-il dit, des décrets de la convention.

Goullin a répliqué: Carrier nous disoit & aux administrations, la loi & des ordres supérieurs sont-là. Du moins il s'en targuoit.

Le substitut de l'accusateur public a observé à Carrier que les décrets qu'il avoit cités parloient seulement des brigands qui portoient les armes contre la patrie, & non d'habitans; de repaires, & non de bâtimens.

Carrier a répondu qu'il n'y avoit alors dans la Vendée que des brigands & non des habitans; que, d'ailleurs, il examineroit la minute de sa lettre, pour s'assurer si elle n'a pas été altérée.

Thomas a déclaré qu'il n'accusoit pas Carrier de ces atrocités; qu'on en avoit accusé Cordelier & Crignon.

Le président a interpellé Carrier de déclarer s'il avoit signé des ordres de faire exécuter, sans jugemens, des brigands arrêtés les armes à la main, & s'il se rappelloit de s'être trouvé à cheval sur une place où étoit dressée une guillotine, & d'avoir forcé le président du tribunal à faire exécuter.

Il a répondu qu'il n'avoit pas trouvé la minutes de ces ordres; que lorsqu'il écrivoit, il arrivoit souvent qu'on lui présentoit des papiers à signer, & qu'on a pu surprendre sa signature; qu'il répondra lorsqu'on lui représentera la minute.

Il a ajouté qu'un jour, en visitant les postes, il vit beaucoup de monde sur une place où l'on devoit faire une exécution: que plusieurs canonniers lui dirent: «Si on ne guillotine pas promptement, nous guillotinerons nous-mêmes». Je leur observai que le tribunal seroit appelé, & qu'il jugerois.

Thomas a rendu un témoignage favorable à plusieurs accusés.

Chaux lui a fait quelques reproches, entr'autres d'avoir dit qu'il avoit donné 50 livres pour les chemins, tandis qu'il n'avoit donné que 5 livres.

Bondas, commissaire des guerres, a reproché à Carrier d'avoir fui à l'affaire de Chollel.

Carrier a répondu que son cheval fut tué sous lui; que le centre de l'armée plia; qu'il remonta sur un autre cheval, rejoignit l'armée, & que les brigands furent repoussés.

but d'instruction ou de curiosité à notre patrie, a été averti par ces dévastations barbares, qu'il n'a plus rien à venir admirer chez la nation la plus éclairée de l'Europe.

Eh ! quels étoient les barbares qui s'étoient chargés de ces horribles dévastations ? C'étoient des hommes dont un parti puissant ne cessoit d'exalter le terrible patriotisme, Manuel, Chaumette, Hébert, Chabot, Lacroix, Henriot, Dumas, tous mus par Robespierre, & tous d'accord pour étouffer le génie, & dont le délire alloit jusqu'à vouloir empêcher que l'histoire même existât jusqu'au moment qu'ils avoient assigné pour ce qu'ils avoient l'audace d'appeler Père de la révolution qu'ils faisoient, en renversant tout ce qui y étoit antérieur.

La justice sûre & lente de la nation a atteint, il est vrai, ces têtes coupables ; mais nous rendra-t-elle ce qu'ils ont détruit ! Hélas ! non. Essayons donc de réparer autrement des pertes si nombreuses & si sensibles, par l'instruction & l'encouragement. Déjà on s'aperçoit que l'esprit public prend une direction contraire à celle que des vandales lui avoient donnée : sur nos théâtres, les affections douces & humaines sont accueillies avec un amour qui fait le désespoir des héritiers affamés de la dernière tyrannie. Le tableau touchant des vertus de Fénélon, mises sur la scène par Chénier, est vu avec un intérêt général, & le peuple y pleure avec attendrissement. O combien ces larmes sont préférables aux accès de rage dont nos précédens assassins entouraient le char funéraire des victimes innocentes qu'ils envoyoient à la mort.

L'enthousiasme du régime républicain se perdra, crient encore quelques scélérats, dans ces affections tendres de l'humanité. Eh, monstres absurdes & inconséquens ! songez donc que ces cris calomnient la république. La république, dont les vertus doivent être les bases & assurer la durée, n'admettroit donc, selon vous, que les fureurs éternelles du despotisme ? Des ignorans fanatiques feignoient de croire & essayoient de faire croire au peuple, qu'ils voulaient égarer, que de telles fureurs assureroient son bonheur. Le tems, la raison & l'expérience ont détruit cette illusion cruelle, & le comité d'instruction publique achèvera de l'anéantir.

(A demain le second tableau, dont nous trouverons les principaux traits dans la première séance du collège national de France).

L'instruction fait tout, a dit Voltaire. Rien n'est plus vrai ; c'est le défaut d'instruction qui a laissé tant de peuples de la terre pourrir dans les chaînes de l'esclavage. Aussi la convention nationale a-t-elle mis au rang de ses premiers devoirs d'organiser un comité d'instruction publique, pour dissiper les nuages dont la tyrannie de Robespierre enveloppoit toutes ses manœuvres. Quiconque consacre ses momens à éclairer ses concitoyens, trouve auprès de ce comité un appui & les secours qui vont au-devant du mérite modeste. La citoyenne Boogere vient de publier un petit ouvrage aimable & moral, intitulé *le Triomphe de la saine Philosophie*. Elle a sanctifié, s'il est permis de s'exprimer ainsi, son ouvrage en consacrant son produit au respectable emploi de soulager ses père & mère. Le comité d'instruction publique a non-seulement autorisé la commission à faire l'acquisition de cent exemplaires de cet ouvrage utile ; mais il a engagé le département de Paris à secourir ses vues, en favorisant son débit par tous les

moyens que la confiance des citoyens envers les membres du département met en leur pouvoir.

Le département, pour remplir ces vues bienfaisantes, a invité les journalistes patriotes à rendre compte de cet ouvrage, & nous nous empressons de nous rendre à cette invitation. L'ouvrage de la citoyenne Boogere, qui a aussi pour titre *la vraie Politique des Femmes*, nous paroît un petit traité de morale pratique infiniment bon à méditer, sur-tout par les jeunes personnes dont l'imagination peut avoir été égarée par la lecture de romans immoraux. Cet ouvrage se trouve chez l'auteur, rue des Lavandières-Opportune, n°. 5 ; chez Debray, libraire, maison Egalité ; & à l'imprimerie des Femmes, rue des Deux-Portes Sauteur.

Voici la proclamation proposée par Carnot & décrétée par la convention au milieu des plus vifs applaudissemens :

La convention nationale à tous ceux qui ont pris part aux révoltes qui ont éclaté dans les arrondissemens des armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et des Côtes de Cherbourg.

Depuis deux ans vos contrées sont en proie aux horreurs de la guerre ; ces climats fertiles que la nature sembloit avoir destinés pour être le séjour du bonheur, sont devenus des lieux de proscription & de carnage : le courage des enfans de la patrie s'est tourné contre elle-même ; la flamme a dévoré les habitations, & la terre couverte de ruines & de cyprès, refuse à ceux qui survivent les substances dont elle étoit prodigue.

Telles sont, ô Français ! les plaies douloureuses qu'ont faites à la patrie l'orgueil & l'imposture ; des fourbes ont abusé de votre inexpérience ; c'est au nom d'un ciel juste qu'ils armoient vos mains du fer parricide : c'est au nom de l'humanité qu'ils dévoient à la mort des milliers de victimes ; c'est au nom de la vertu qu'ils attiroient chez vous des scélérats de toutes les parties de la France, qu'ils faisoient de votre pays le réceptacle de tous les monstres sortis du sein des nations étrangères.

Ah ! que de sang répandu par quelques hommes qui voulaient dominer ! & vous, qu'ils ont entraînés, pourquoi faut-il que vous ayez rejeté la lumière qui vous étoit offerte, pour ne saisir qu'un fantôme ? Pourquoi faut-il que vous ayez préféré des maîtres à des frères, & les torches du fanatisme aux flambeaux de la raison.

Que vos yeux se désillent enfin, n'est-il pas tems de mettre un terme à tant de calamités ? Affoiblis par des pertes multiples d'hommes, errans par bandes éparses, sans autre ressources que celle du désespoir, il vous reste encore un asyle dans la générosité nationale. Oui, vos frères le peuple français tout entier, veut vous croire plus égarés que coupables ; ses bras vous sont tendus, & la convention nationale vous pardonne en son nom, si vous posez les armes ; si le repentir, si l'amitié sincère vous ramènent à lui. Sa parole est sacrée, & si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance et de la vôtre, il en sera fait justice.

Ainsi, la république terrible envers ses ennemis du dedans, comme elle l'est envers ceux du dehors, se plait à rallier ses enfans égarés ; profitez de sa clémence, hâtez-vous de rentrer au sein de la patrie ; les auteurs de tous nos maux sont ceux qui vous ont séduits ; il est tems que les ennemis de la France cessent de repaître leurs yeux du spectacle de nos dissensions intestines ; eux seuls sourient à nos malheurs, eux seuls en profitent ; il faut déjouer leur politique impie ; il faut tourner contre eux ces armes qu'ils ont apportées chez nous pour notre instruction.

Français, n'appartenez-vous donc plus à ce peuple sensible & généreux ? Les liens de la nature sont-ils brisés entre nous, & le sang anglais a-t-il passé dans vos veines ? Massacrez-vous les familles de vos frères, vainqueurs de l'Europe, plutôt que de vous unir à eux pour partager leur gloire ? Non, l'éclair de la vérité a frappé vos regards ; déjà plusieurs d'entre vous sont rentrés & la sécurité a été le prix de leur confiance. Revenez tous ; que les foyers de chacun de vous deviennent sûrs & paisibles ; que l'abondance renaisse ; que les champs se cultivent ; que les communications se rétablissent.

Ne songeons plus qu'à nous venger ensemble de l'ennemi commun, de cette nation implacable & jalouse, qui a lancé parmi nous les brandons de la discorde. Que l'énergie républicaine se dirige toute entière contre ces violateurs de droits de tous les peuples ; que tout s'anime dans nos ports ; que l'Océan se couvre de corsaires, & qu'une guerre à mort passe enfin, avec tous ses fléaux, des bords de la Loire aux bords de la Tamise !

Fourrier a parlé d'environ 80 brigands, hommes, femmes, enfans & vieillards, qui, deux heures après leur arrivée sur la place Egalité, à Nantes, furent conduits à la fusillade.

Carrier a déclaré qu'il n'en avoit jamais eu connoissance.

Hérard a dit qu'étant allé un jour chez Carrier pour obtenir des souliers pour le 2^e. bataillon de Nantes, il y vit arriver un commissaire de l'Orient; après la lecture de ses dépêches, Carrier lui dit: « Vous êtes de sacrés contre-révolutionnaires. J'irai à l'Orient; je ferai jeter à la mer la moitié des habitans, & j'aviserai au moyen de réduire le reste: je purgerai cette ville comme j'ai fait de celle de Nantes ».

Carrier a répondu qu'il avoit toujours cru que cette ville étoit une des plus patriotes, & a attesté n'avoir pas tenu ce propos.

Dans le cours de cette séance, le tribunal a nommé à Carrier, pour son défenseur officieux, le citoyen Giroux.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 13 frimaire.

Une députation de la commune de Conches admise à la barre, rend grâce à la convention du décret qui ordonne la clôture des Jacobins, dont elle retrace les nombreux forfaits; elle dénonce ensuite les menées perfides employées pour égarer la commune au nom de laquelle elle est à la barre. — La convention ordonne la mention honorable & l'insertion au bulletin.

Legendre obtient la parole: « Je demande, dit-il, le renvoi de cette adresse au comité de sûreté générale; chaque jour ce comité reçoit de nouvelles preuves contre les chefs des Jacobins. Ce ne sont pas des subalternes trompés qu'il faut punir, ce sont les meneurs.

Permettez-moi une comparaison, prise dans la nature: Si mon berger conduit mon troupeau dans les pâturages de mon voisin; faudra-t-il égorger le troupeau? non! il faudra châtier le berger (On applaudit). Jamais; non jamais je ne cesserai de signaler & de poursuivre les exécrationnels meneurs des Jacobins! Qu'on dise qu'il existe une faction de vipères, que m'importe: quoi! l'homme de bien est-il un factieux quand il dénonce les scélérats. Pour moi, j'appartiens à la nature, à la vérité, au peuple, à moi-même; & jusqu'à mon dernier soupir je dénoncerai le crime.

Les meneurs des Jacobins ont envoyé de nombreux émissaires dans les départemens! croyez-vous que ce soit pour y faire bénir la convention? C'est pour y égarer & empoisonner l'opinion! Qu'ils soient donc punis, ces chefs coupables, dont l'opinion publique a déjà dressé l'acte d'accusation! (Applaudissemens).

Je demande donc le renvoi au comité de cette adresse pour qu'il la pese dans sa sagesse; & je demande en même-temps que ce comité s'occupe du sort d'un grand nombre de peres de famille égarés, auxquels on ne peut reprocher que des erreurs. — Applaudissemens.

La proposition de Legendre est décrétée.

Au nom des comités de salut public & des secours, Guyton fait un rapport sur les pertes causées par un incendie aux ateliers de la manufacture d'armes de Mauberge. L'assemblée, sur sa proposition, décrète qu'il sera donné à ces entrepreneurs une indemnité de 205,000 liv.

Cochon, au nom du comité de salut public, développe,

dans un rapport étendu, tout ce que ce comité & les représentans, chargés d'une mission expresse à cet égard, ont fait pour assurer l'approvisionnement de Paris.

Ce rapport rassurant à tous égards reçoit de vifs applaudissemens.

En finissant le rapport, il annonce que le canal de Briare vient de s'ouvrir; que 190 bateaux apportent à Paris des denrées de toutes especes, & que ces convois se multiplieront dès que les pluies ou les neiges auront grossi les eaux.

Le département de Paris n'est pas le seul dont le comité s'est occupé, sa sollicitude s'est étendue à toute la république.

À la suite de ce rapport, l'assemblée, sur la proposition du rapporteur, approuve par un décret les opérations faites par les représentans chargés de veiller à l'approvisionnement de Paris; les autorise à prendre à cet égard toutes les précautions qu'ils jugeront nécessaires, & assimile leurs pouvoirs à ceux des autres représentans délégués dans les départemens.

Une légère discussion s'élève & plusieurs propositions sont faites relativement aux abus qui se commettent dans l'exploitation des bois de la république. — L'assemblée renvoie les observations au comité de commerce, & passe à l'ordre du jour sur les diverses propositions qui seront faites.

Un militaire chargé d'apporter des dépêches de Cayenne, & arrivé depuis quelques jours, rend compte à la barre de la situation de cette colonie: le plus pur civisme anime les habitans, & la plus profonde tranquillité y régnait à son départ: « Les propriétaires, dit-il, cultivent leurs terres de concert avec leurs ci-devant esclaves devenus leurs métayers ». — Vifs applaudissemens.

Le pétitionnaire offre un don patriotique au nom de son équipage. — Mention honorable, insertion au bulletin, & renvoi au comité de salut public du pétitionnaire pour qu'il lui soit donné de l'avancement.

Garnier, de Saintes, après un rapport, dans lequel il expose les nombreux abus qui se sont glissés dans l'administration des transports, postes & messageries, propose dans un projet de décret de convertir la commission chargée de cette administration en une direction: divers membres présentent des objections contre ce projet; il est renvoyé à un nouvel examen des comités.

Thibaudot saisit cette occasion pour dénoncer les nombreuses dilapidations qui se commettent dans les commissions; il s'élève sur-tout contre celle du commerce & des approvisionnemens; institution, dit-il, aussi monstrueuse qu'inutile, & véritable cause de la disette factice que nous éprouvons. Comment en effet sept individus pouvoient-ils approvisionner une république qui contient 25 millions d'habitans? L'opinion croit aussi que l'assemblée, dans le juste effroi que lui inspiroit une trop grande centralisation de pouvoirs, les a peut-être trop disséminés. Je demande le renvoi de toutes ces propositions aux comités de gouvernement pour les peser & en faire un rapport.

Nous donnerons demain la suite de cette discussion ainsi que celle qui a eu lieu au sujet du décret relatif aux comptes à rendre par ceux qui ont perçu des taxes révolutionnaires: ce dernier projet de décret a été adopté. Quant aux divers abus dénoncés, la convention a ordonné qu'il seroit nommé une commission, composée d'un membre de chaque comité, pour aviser aux moyens de remédier à ces abus.